**Nguyễn Phú Trọng**

**President of the Socialist Republic of Vietnam Office of the President**

**Số 2 Hùng Vương, Ba Đình**

**Hà Nội, Việt Nam**

Monsieur le Président,

Nguyen Van Chuong est dans les couloirs de la mort depuis douze ans. Détenu à la prison d’An Lao, à Hai Phong, il a été condamné en juin 2008 pour un meurtre qu’il n’a pas commis.

Le tribunal de Hai Phong s’est basé uniquement sur les aveux de ce dernier et ceux de ses co-accusés. Tous ont récusé leurs témoignages initiaux, obtenus sous la torture lors de la période d’enquête. Or, le Code de procédure criminelle du Vietnam interdit l’extorsion d’aveux et la torture envers les prévenus (art. 10).

Malgré ces éléments avérés, la peine de Nguyen Van Chuong a été confirmée en appel en novembre 2008, puis en cassation  en décembre 2011.

Sa famille ayant épuisé toutes les voies de recours prévues par la loi vietnamienne, je vous exhorte, Monsieur le Président, à bien vouloir réexaminer le cas de Nguyen Van Chuong, afin de lui faire bénéficier d’une grâce présidentielle.

Dans cette attente, je vous prie de croire à l’expression de ma haute considération.